



EXTRAIT du REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture

de la Commune de **BEUIL**

006-210600169-20230207-2023_01_07-DE
Reçu le 16/02/2023

Alpes-Maritimes

Le ~~mardi sept février deux mille vingt-trois~~, à 18 heures 00, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Nicolas DONADEY, premier adjoint au Maire.

Date de convocation 01.02.2023

Etai~~ent~~ présents : M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noel MAGALON, quatrième adjoint, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal.

Absents : M. Roland GIRAUD, Maire, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale

Représentés : Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 02 février 2023, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 07 février 2023.

Monsieur François SCHULLER a quitté le conseil municipal à 19h45 (durant l'exposé de la délibération n°6) à la suite d'une invective de Monsieur Jean-Louis COSSA.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°01.2023

DELIBERATION N° 07 : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DU COLLEGE SAINT-BLAISE AU PROFIT DES ENFANTS BEUILLOIS :

Monsieur Christian GUILLAUME, troisième adjoint au Maire, fait part au conseil municipal de la réception d'un message par mail du gestionnaire du collège Saint-Blaise de Saint-Sauveur-sur-Tinée, qui informe la municipalité de l'organisation de trois voyages scolaires et demande à ce titre une subvention pour les enfants beuillois scolarisés dans l'établissement.

Les élèves concernés sont :

- Renan CLARY
- Paul MARSAL
- Mathis PONTAILLER
- Martin RODI

En conséquence, Monsieur GUILLAUME propose une participation de 100 € par enfant.

Le Conseil Municipal,

Ouïe l'exposé de Monsieur GUILLAUME, et après en avoir délibéré

Accepte la participation de 100 € par enfant pour les enfants beuillois scolarisés au collège Saint-Blaise de Saint-Sauveur-sur-Tinée, en vue de l'organisation de ces voyages scolaires.

VOTES : AR Prefecture

006-210600169-20230207-2023_01_07-DE
Reçu le 16/02/2023

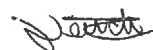
Pour : 9
Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour le Maire empêché,
Le premier adjoint,



**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**